



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture  
Direction des Politiques Publiques  
Pôle Coordination et Instruction  
Cellule Développement Durable

## COMPTE-RENDU

**Commission de suivi de site (CSS) de l'ISDND d'Embrun**  
**Réunion du 1<sup>er</sup> juin 2021 – Manutention à Embrun à 10h30**

Gap, le **24 JUIN 2021**

### Liste des présents :

#### Collège administrations de l'Etat :

- M. Cédric VERLINE, secrétaire général de la Préfecture, président de séance,
- Mme Sandrine VALENCIA, accompagnée de M. Samuel BENOIT DE COIGNAC et d'un stagiaire, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA (DREAL).

#### Collège élus :

- M. Marc AUDIER, Mairie d'Embrun,
- M. Jean-Claude DOU, Mairie d'Embrun.

#### Collège riverains ou associations :

- M. Hervé GASDON, association Société Alpine de Protection de la Nature – France Nature Environnement (SAPN-FNE 05).

#### Collège exploitant :

- M. Pierre VOLLAIRE, Communauté de communes de Serre-Ponçon,
- M. Jérôme ARNAUD, Communauté de communes de Serre-Ponçon.

#### Collège salariés :

- Mme Line DARMEDRU,
- Mme Ananda TROUILLET, accompagnée de Mme Caroline RUIZ.

#### Personnalités qualifiées :

- Lieutenant Jean-Laurent ANTELME, service départemental d'incendie et de secours (SDIS 05).

#### Excusés :

- Mme Sophie AVY, agence régionale de santé (ARS-DD05).

#### Secrétariat :

- Mme Delphine BIROU, direction des politiques publiques à la préfecture,
- M. David NOLOT, direction des politiques publiques à la préfecture.

**10 membres présents sur 12 : le quorum est atteint.**

M. VERLINE introduit la séance en rappelant la mobilisation et l'intérêt de la préfète pour la réduction des déchets et l'accompagnement des territoires vers cet objectif, en lien avec la région, compétente dans ce domaine. Les déchets, qu'ils soient ménagers ou industriels, doivent être mieux triés et retraités. L'objectif de non-enfouissement à l'horizon 2035 doit être préparé aujourd'hui ; un travail est à mener avec les collectivités et les intervenants privés, à l'échelle du bassin alpin, pour trouver des solutions basées sur la conviction plus que sur la contrainte.

Pour ce faire, un groupe de travail a été mis en place avec le conseil régional et l'ADEME, auquel seront associés les collectivités et les acteurs privés. Il faut s'inspirer des bonnes pratiques existantes.

M. AUDIER indique que le SMICTOM est engagé depuis longtemps dans la diminution de l'enfouissement des déchets, avec la mise en place de plusieurs outils : ressourcerie, compostage de proximité, et, en projets, une plateforme de compostage de biodéchets-déchets verts, un espace de réemploi des déchets du bâtiment et un espace de valorisation des déchets.

La décharge a une espérance de vie comptée, il est donc souhaitable d'aller vers le non-enfouissement. M. AUDIER est très favorable à un travail avec le secrétaire général sur ce thème.

M. VOLLAIRE confirme que la communauté de communes a l'habitude et la volonté d'échanger sur les bonnes pratiques et indique qu'un contrat d'objectifs a été signé avec l'ADEME.

### **1. Approbation du compte-rendu de 2019**

Aucune observation n'est formulée, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Désignation du bureau**

La composition de la commission ayant été revue, il est nécessaire de désigner de nouveaux membres du bureau pour 2 collèges :

- pour le collège « exploitant » est désigné M. VOLLAIRE,
- pour le collège « salarié » est désignée Mme TROUILLET.

Un arrêté préfectoral sera pris pour acter cette composition.

### **3. Présentation du bilan d'activités 2019-2020 et questions-réponses**

La CSS n'ayant pas pu se réunir en 2020 pour cause de crise sanitaire, une synthèse des années 2019 et 2020 est présentée par Mme TROUILLET, qui rappelle que Véolia était l'exploitant du site de 2009 jusqu'au 31 mars 2020. L'appel d'offres de renouvellement n'a pas abouti en raison du montant trop élevé demandé par Véolia (+ 300 000 € par an après négociations, augmentation justifiée par les coûts fixes très élevés notamment en raison des contraintes réglementaires) : la communauté de communes a donc décidé d'une gestion directe du site, ce qui a nécessité des investissements dans de nouveaux engins et le recrutement et la formation d'une nouvelle équipe.

Le tonnage enfoui est de l'ordre de 5700 T par an, à l'exception de 2018, année où le site a dû accueillir 1300 T initialement prévues à Ventavon.

M. GASDON intervient pour signaler que la SAPN a appris trop tardivement pour pouvoir déposer un recours le fait que le site d'Embrun a dû accueillir en 2018 ces déchets supplémentaires : ceux-ci étaient destinés au Beynon qui n'a pas pu les accueillir car ils avaient reçus des déchets provenant des Alpes maritimes. Cet accueil régulier de déchets des Alpes maritimes est contraire à la loi et cette mauvaise gestion des déchets dans le sud n'est pas satisfaisante.

Mme VALENCIA indique qu'il s'agissait d'une situation exceptionnelle et que l'arrêté d'autorisation de l'ISDND d'Embrun a une zone de chalandise inchangée.

Mme RUIZ rappelle que lors de la dernière CSS, la communauté de communes s'est engagée à ce que cette situation ne se reproduise pas, sauf cas d'urgence. M. AUDIER confirme qu'ils ont refusé en fin d'année 2020 des déchets ne provenant pas de leur zone de chalandise.

Mme TROUILLET revient sur le bilan et sur la saisonnalité de l'accueil des déchets, plus important en été et en hiver, saisons touristiques : l'année 2020 a d'ailleurs été marquée par une diminution des enfouissements en raison de la baisse du tourisme liée à la crise sanitaire.

La communauté de communes est accompagnée par un bureau d'études pour le phasage et l'exploitation future du site ; le volume disponible va être recalculé, notamment en raison d'une densité augmentée par l'utilisation d'un compacteur plus gros.

Mme VALENCIA rappelle que l'arrêté ne prévoit pas de date de fin d'exploitation, mais que la date théorique est 2022. L'exploitation étant prévue pour au moins 6 années supplémentaires, il serait intéressant d'encadrer la poursuite de l'exploitation par un arrêté complémentaire : il faudrait donc déposer un porter à connaissance d'ici la fin 2021, en estimant au plus juste la durée et le tonnage.

M. AUDIER indique que de nombreux efforts sont effectués pour repousser au maximum la date de fin d'exploitation du site.

Les nombreux projets structurants en cours devront faire l'objet d'un porter à connaissance afin de prolonger encore la durée d'exploitation.

M. VERLINE s'interroge sur les éventuelles nuisances olfactives, le système de surveillance mis en place et les moyens employés pour réduire ces nuisances.

Les salariées du site indiquent qu'il y avait, à une époque, de nombreux signalements qui ont fortement diminué depuis 2015 : il n'y a, à ce jour, plus de plaintes. La trentaine d'agents présents à proximité du site signale parfois des nuisances olfactives, notamment en 2020 lors des travaux. Mais ces travaux ont permis de réduire fortement les odeurs : tranchées et puits drainants pour assécher le massif et récupérer les lixiviats (qui étaient peu traités par Véolia), enfouissement du réseau de biogaz, augmentation des gaz brûlés avec une torchère, remplacement des ozoneurs qui brassent les bassins... Par ailleurs, des auto-contrôles de la qualité des biogaz permettent d'adapter les réglages.

M. VERLINE estime que ces outils sont intéressants et pourraient être déployés sur d'autres sites et se demande quelle communication a été faite pendant les périodes de fortes odeurs.

Les salariées du site précisent que ces différents traitements fonctionnent bien à l'échelle d'un petit site comme celui d'Embrun mais peut-être plus difficilement sur un gros site. Lors des fortes odeurs de 2020, un article est paru dans la presse. Mais les flux amènent les odeurs vers des zones sans habitation, il n'y a donc pas eu de plaintes.

M. GASDON demande si des analyses sont effectuées dans les eaux du torrent de Pralong. Mmes RUIZ et TROUILLET indiquent qu'il n'y a pas d'analyses du milieu naturel mais que des analyses sont faites en aval du site 2 fois par an.

Concernant les envois, une campagne de ramassage de 3 jours a été effectuée par Véolia avant la remise du site. Depuis la reprise de l'exploitation, un agent effectue un ramassage régulier et quelques campagnes ont été mises en œuvre. Un test est mené actuellement de séparation des films plastique en déchèterie qui représentent 95 % des envois.

M. VERLINE s'interroge sur les éventuelles nuisances causées par les oiseaux.

Sur le site d'Embrun, les oiseaux ne représentent pas une nuisance en raison de la distance avec le centre de ville (4 km), mais également parce que les oiseaux « traitent » environ 9T de déchets par an. L'ISDND constitue également un site d'observation des milans royaux pour la LPO.

Concernant les perspectives 2021, la communauté de communes prévoit de couvrir la zone 2 dans l'année pour limiter les lixiviats. La DREAL rappelle qu'il existe un nouveau site de traitement des lixiviats, à Ventavon, mais à ce jour, l'objectif de l'exploitant est d'abord de réduire à la source la production de lixiviats.

M. GASDON demande si un suivi sanitaire est en place sur la décharge initiale dont les lixiviats étaient rejetés directement dans la Durance.

Les salariées indiquent que le site est soumis à un suivi post-exploitation de 30 ans. Des travaux d'étanchéité ont été effectués et une cuve spécifique mise en place pour les lixiviats de Pralong 1 qui est vide depuis plusieurs mois. Les analyses bisannuelles ne relèvent quasiment plus de biogaz et les relevés topographiques annuels démontrent une stabilité réelle de l'ancien massif de déchets.

M. VERLINE demande si des incendies se sont produits et quels sont les dispositifs de défense mis en place.

Aucun incendie ne s'est produit ces 3 dernières années. Le lieutenant ANTELME indique que le débit du poteau incendie est suffisant. Il n'y a pas de matières combustibles en partie aérienne, les probabilités d'incendie sont donc faibles, avec une ampleur limitée. Par ailleurs 100 m<sup>3</sup> de terre sont disponibles et seront utilisées prioritairement en cas de nécessité.

Mme RUIZ revient sur la complexité du métier et de la reprise en régie du site.

M. VOLLAIRE remercie l'équipe très impliquée et propose au secrétaire général de visiter le site et toutes les activités mises en place autour de l'ISDND.

M. AUDIER précise qu'avec la gestion de l'ISDND, la collectivité a récupéré un savoir-faire qui lui échappait. Il remercie l'équipe, en particulier pour la disparition des odeurs.

M. VERLINE remercie tous les participants et donnera suite à l'invitation de visiter les lieux.

Aucune question ni observation supplémentaire n'est formulée. Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 11h30. Elle se poursuit pour certains par une visite du site.

Le président,



Cédric VERLIN